

## AGGRESSION VIOLENTE À LA SAS DE TOULOUSE-SEYSES

### UN COLLÈGUE BLESSÉ – DES RESPONSABILITÉS ÉVIDENTES

Le 22 janvier 2026, vers 14h10, à la SAS du centre pénitentiaire de Toulouse-Seysses, un surveillant a été **violemment agressé** par un détenu.

Les faits sont graves.

Le détenu, armé d'une **lame de rasoir**, s'est **auto-agressé**, puis s'est **avancé de manière menaçante** vers un collègue,

bras levés, torse bombé, lame à la main, dans une attitude de confrontation assumée.

Lors de l'intervention, **un surveillant a été blessé à la main**, présentant **une plaie ouverte et un hématome important**.

Le collègue agressé **déposera plainte**.

Le **SPS-CEA** lui apporte son **soutien total et inconditionnel**.

### CE DÉTENU N'AVAIT PAS SA PLACE À LA SAS

Le SPS-CEA le dit sans détour.

Ce détenu présente **un profil psychiatrique lourd**, connu, signalé, documenté.

Son **maintien en service classique** est une **erreur grave**.

Les personnels avaient émis un **avis défavorable en CPU**, avis **une nouvelle fois ignoré**.

Pire encore :

Le **SMPR et les psychiatres ne sont plus présents sur le secteur**, alors même que les profils psychiatriques se multiplient.

Faire le choix de maintenir de tels détenus dans une unité comme la SAS, c'est **exposer volontairement les agents**.

Quand l'administration n'écoute pas le terrain, elle **porte une responsabilité directe** dans les agressions qui en découlent.

### DES DÉFAILLANCES DE SÉCURITÉ QUI METTENT LES AGENTS EN DANGER

Cette agression révèle des manquements inacceptables.

Il n'y a :

**Aucune clé de confort sur le trousseau du RDC** alors que le travail se fait en îlotage.

- Disfonctionnement au niveau des communications de l'ICOM.
- Pas de moyen de communication pour le surveillant de l'accueil.

Résultat : perte de temps, montée en tension, danger immédiat pour les agents.

Le SPS-CEA le rappelle clairement : **la clé de courtoisie n'est pas un confort, c'est un outil de sécurité**.

L'absence de ces moyens relève d'un **dysfonctionnement organisationnel grave**.

### UNE AGGRESSION ÉVITABLE

Cet incident **n'est pas un hasard**, il découle d'un **problème de télévision défectueuse**, signalé depuis plusieurs jours. Si cette situation avait été **traitée à temps par les services compétents**, l'incident **ne se serait jamais produit**.

Une nouvelle fois :

- alertes ignorées,
- problèmes laissés sans réponse,
- et ce sont les agents qui paient l'addition.

### LE SPS-CEA DÉNONCE UNE POLITIQUE DE MÉPRIS DU TERRAIN

Le SPS-CEA refuse que :

- les avis défavorables en CPU soient systématiquement balayés,
- les agents soient envoyés au contact sans moyens,
- les unités deviennent des zones à risque permanent,

- les agressions soient banalisées.

Les personnels ne sont **ni des fusibles**, ni des variables d'ajustement.

## LE SPS-CEA EXIGE

- Le retrait immédiat des détenus au **profil psychiatrique incompatible** avec la SAS
- La **prise en compte réelle des avis CPU**
- Le **retour effectif du suivi psychiatrique sur le secteur**
- La mise en place immédiate de **doubles de clés de courtoisie au RDC**
- Des réponses rapides aux dysfonctionnements matériels signalés

## LE SPS-CEA RESTERA AUX CÔTÉS DES AGENTS

Le SPS-CEA accompagnera le collègue agressé dans **toutes ses démarches**, administratives comme judiciaires. Protéger les personnels n'est pas une option, c'est une **obligation statutaire et morale**.

Pour le bureau local du SPS-CEA, le 27/01/2026

**Le SPS : le Syndicat 100%-CEA**